

“ A quel genre de construction, dit-il, appartenait la *Petite-Hermine* ? Nous l'ignorons, mais il nous paraît peu probable que Jacques Cartier, tout hardi qu'il fût, ait risqué de franchir l'océan sur un navire à fond plat, de 60 tonneaux (24).

Le lecteur demandera sans doute : Ce navire a-t-il été construit en Canada ? A-t-il été construit en Europe ?

Mr le Dr Dionne va nous répondre un peu plus loin :

“ Nous pouvons dire des galets du lest trouvés dans le fond de la prétendue *Petite-Hermine*, ce que nous concluons du bois de sa charpente : ils prouvent uniquement que ce navire pouvait être de *Saint-Malo* ” (25).

Donc le navire à fond plat aurait traversé l'océan, sous la conduite d'un homme habile et assez hardi pour s'y embarquer ; mais alors que devient la réputation d'intrépidité que tous nos historiens, M. Dionne comme les autres, se sont plu à concéder au navigateur malouin ?

Enfin, M. le Dr Dionne est certainement libre de récuser la décision qu'a rendue la commission d'archéologues formée à Saint-Malo pour examiner les débris du navire trouvé dans le ruisseau Saint-Michel. Mais je ne vois rien qui l'autorise à porter un jugement aussi sévère que le sien sur leur compétence et leur honorabilité. Leur science et leur position sociale auraient dû les mettre à l'abri d'un doute aussi injurieux.

En attendant les éclaircissements que M. le Dr Dionne ne manquera pas, je l'espère, de donner sur les points que je viens d'avoir l'honneur de lui soumettre, je vous prie, Monsieur le directeur, de croire aux sentiments distingués avec lesquels je suis, etc.

PAUL DE CAZES.

(24) *Le Fort Jacques-Cartier*, etc. p. 21.

(25) *Id.*, p. 20.